

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 496-16-2023

Avis est par la présente donné par la soussignée greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 496-16-2023, concernant la réglementation en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière, et plus précisément, afin de diminuer la vitesse sur une partie de la Montée Rémi-Henri et apporter des modifications sur la rue Beaucage pour augmenter la sécurité des usagers de cette rue.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Docteur Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 10^e JOUR DU MOIS DE MAI 2023.

(Original signé)

Marie-Josée Masson

Directrice générale et greffière-trésorière